



Syndicat National des Écoles  
Section départementale de l'Hérault  
[sne.section34@gmail.com](mailto:sne.section34@gmail.com)  
Alain BERGNES  
Secrétaire départemental de l'Hérault

Béziers, le 1<sup>er</sup> juin 2016

A Madame la Ministre de l'Éducation nationale  
Ministère de l'Éducation nationale  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
110 Rue de Grenelle - Paris 7<sup>ème</sup>

Copie à Pierre Favre, Président du Syndicat National des Écoles

Madame la Ministre,

Depuis septembre 2015, le SNE34 n'a cessé d'interpeller Madame la DASEN de l'Hérault, par courrier et en CAPD, sur les solutions à mettre en place pour freiner ou empêcher les violences faites aux enseignants. Nous lui avons d'ailleurs proposé un affichage de rappel à la loi à l'entrée des écoles.

Nos collègues de l'école Jean Moulin à Vias connaissent depuis le début de l'année scolaire de véritables traumatismes. En septembre, une enseignante a été agressée physiquement. La famille violente a été déplacée scolairement sur le village voisin. Le jugement doit avoir lieu dans le courant du mois de juin, soit neuf mois après les faits.

En novembre, une autre enseignante de cette école a été menacée de mort par une mère d'élève juste après les attentats (« Tu vas prendre une balle dans la tête. » avec geste à l'appui) devant les collègues, des élèves et des parents. Cette enseignante, traumatisée, n'a toujours pas repris ses fonctions alors que la famille concernée est toujours dans l'école. Le SNE34 déplore cette situation anormale et méprisante pour notre collègue.

Mais il y a pire : le procureur de la République de Béziers a classé la plainte sans suite avec un simple rappel à la loi à la personne incriminée, six mois après les faits. Nouveau traumatisme pour la victime et ses collègues.

Madame la Ministre, par cette décision la Justice semble considérer ces graves agissements comme naturels et non répréhensibles. C'est un message d'encouragement envoyé aux multiples agresseurs d'enseignants, qui savent désormais qu'ils ne risquent rien. Le SNE34 déplore que la Justice ne condamne pas les agresseurs d'enseignants selon l'article 433-5 du Code pénal qui autorise à punir l'outrage adressé à une personne chargée d'une mission de service public à 6 mois d'emprisonnement et 7500€ d'amende.

Madame la Ministre, le SNE34 vous demande de donner consigne à Madame le Recteur de l'Académie de Montpellier de faire appel de la décision du procureur de la République afin qu'un juge puisse se saisir de la plainte.

Le SNE34 ne doute pas de votre engagement aux côtés des enseignants victimes de tels agissements et de votre entière volonté de voir l'École publique travailler dans la sérénité. Au vu des événements décrits, vous comprendrez aisément que les équipes enseignantes du secteur aient perdu cette sérénité ainsi que leur confiance en une Justice qui se montre bienveillante envers leurs agresseurs. Un signe du soutien actif de leur Ministre aurait, j'en suis persuadé, un effet positif sur le moral en berne des enseignants.

Dans l'attente d'une action forte de votre ministère, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations laïques et républicaines.

Alain Bergnes